



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 SEPTEMBRE 2024

Présents

Monsieur DENIS, Président de TOURS HABITAT,
Madame GOBLET, Vice-Présidente de TOURS HABITAT

Madame BA-TALL, Madame BLUTEAU, Monsieur BOILLE, Monsieur CHANDENIER, Madame DJABER,
Monsieur GRATEAU, Madame JOVENEUX, Madame LEMAURE, Monsieur MARTINS, Madame
MERCIER, Monsieur MOURABIT, Madame QUINTON, Monsieur THOMAS, et Monsieur VALLET,
Administrateurs

Excusés

Monsieur MIRAULT, dont le pouvoir a été attribué à Mr BOILLE
Madame ROCHER, qui avait donné pouvoir à Mr THOMAS

Absents

Monsieur ARNOULD,
Monsieur FRANCOIS,
Monsieur LECONTE,
Madame MOSNIER,

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de TOURS HABITAT
Monsieur BACLE, Directeur Proximité de TOURS HABITAT
Madame BARRANGER, Directrice des Ressources Humaines de TOURS HABITAT,
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de TOURS HABITAT,
Madame LOISEAU, Directrice Finances-Comptabilité de TOURS HABITAT,
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de TOURS HABITAT,
Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de TOURS HABITAT,
Madame FROMIAU Sandrine, Secrétaire du CSE de TOURS HABITAT
Monsieur LUQUET Xavier, Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre-et-Loire
Monsieur VIEILLERIBIERE, Chef du Pôle SPuRLo à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités d'Indre-et-Loire,
Monsieur MAUPERIN, Chef de Service Habitat et Construction à la Direction Départementale des Territoires,

Présidence de Monsieur Emmanuel DENIS, Président

CHATEAUBRIAND – LOCAL COMMERCIAL SITUE 13 BIS AVENUE DE L'EUROPE : CESSIION DE FONDS DE COMMERCE AVEC DESPECIALISATION

(CHAT CC C/34)

Le Directeur Général et la Directrice Finances et Comptabilité informent le Conseil d'Administration que M. Victor RIBEIRO est titulaire d'un bail commercial depuis le 26 juin 1995 pour une cellule commerciale située 13bis, avenue de l'Europe à Tours Nord, dans le quartier de Châteaubriand.

Ce bail stipule explicitement la destination des locaux suivante : Cordonnerie-Réparations et vente de chaussures et produits y attachés exclusivement.

M. RIBEIRO souhaite faire valoir ses droits à la retraite depuis quelques années. Toutefois, n'ayant trouvé aucun repreneur de son fonds pour l'activité prévue au bail, il souhaite pouvoir effectuer une cession de fonds avec déspecialisation.

Mme LOUVET Lauriane s'est portée acquéreur du fonds de commerce de M. RIBEIRO, en vue d'y exercer une activité de Céramiste d'Art, incluant la conception-vente d'objet en porcelaine et céramique, ainsi que la mise en place de cours, ateliers et stages ouverts aux adultes et enfants.

La Ville de Tours, jugeant que la vocation artisanale de cette activité pouvait apporter une certaine mixité au quartier, a émis un avis favorable à la candidature de Mme LOUVET.

Il est précisé que s'agissant d'une cession de fonds, les conditions du bail actuel se poursuivraient de plein droit, hormis la destination qui serait modifiée, conformément à ce qui est indiqué ci-dessus, et le cédant s'obligerait solidairement avec le cessionnaire au paiement des loyers et à l'exécution des conditions du bail cédé durant 3 ans à compter de la cession dudit bail.

Pour information, le loyer annuel actuel s'élève à la somme de 3.556,00 €, payable trimestriellement à terme échu, augmenté des charges afférentes au local.

...

▶ Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part au vote, d'accepter la cession du fonds de commerce avec déspecialisation de la cellule commerciale située 13bis, avenue de l'Europe 37100 Tours et d'autoriser, le cas échéant, le Directeur Général à signer les actes qui en découlent.

**POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 18/09/2024 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON**